

avec les pays étrangers. Pour faciliter sa tâche, cet organisme a des représentants dans la plupart des grands pays. Même si la Chambre fédérale n'a pas de représentant au Canada actuellement, les personnes qui désirent faire des affaires en Yougoslavie peuvent obtenir des renseignements en s'adressant à l'Ambassade de la Yougoslavie à Ottawa et aux consulats généraux installés à Toronto et à Vancouver.

Il est également bon de se rappeler les secteurs de compétence des divers organismes des républiques chargés du commerce extérieur. Ceux-ci, qui représentent des entreprises et des banques qui participent au commerce extérieur, ont été constitués surtout dans le but de promouvoir la répartition optimale des devises entre les entreprises importatrices et exportatrices, mais ils les orientent également dans leurs activités commerciales extérieures.

## Agents

Bien qu'aucune loi n'oblige à avoir un agent local, il est bon d'en nommer un quand il n'est pas pratique d'établir des contacts directs avec l'utilisateur en raison de la nature du produit ou quand on souhaite faire des ventes régulières sur le marché yougoslave. Si l'on a recours à un agent, il faut que ce soit une entreprise yougoslave dûment constituée, enregistrée et autorisée à faire du commerce extérieur, puisqu'il est interdit aux particuliers de servir d'agents. Ces entreprises peuvent être des maisons de négoce qui se spécialisent plus ou moins dans certains secteurs, des agences qui représentent des entreprises étrangères, des fabricants qui importent des marchandises pour leurs propres besoins et exportent leurs propres produits; des associations d'affaires qui importent et exportent pour le compte de leurs membres et, enfin, des entreprises où l'on trouve un mélange de certaines des activités précédentes.

Il faut apporter le plus grand soin au choix d'un agent. L'expérience démontre que des facteurs tels que des modifications des règlements, de faibles ventes initiales ou la perte d'une personne clé suffisent à décourager l'agent dans ses efforts de commercialisation. Nous recommandons de désigner les agents pour une période d'essai d'un an, période minimum pour une entente représentative, et de confirmer sa nomination si son rendement est satisfaisant. Une fois qu'on a arrêté son choix sur une firme